

Avis sur le projet de parc éolien de Peuch Géant

Date de la convocation
10/01/2019

Le 18 janvier 2019 à 14h, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie de Millevaches (19290), sous la présidence de Monsieur Philippe CONNAN.

Nombre de délégués

En exercice : 23

Présents : 11

Votants : 16 (dont 5 pouvoirs)

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Monsieur Philippe CONNAN ;

Madame Viviane DANTONY ;

Madame Fabienne GARNERIN ;

Monsieur Vincent GERARD ;

Madame Isabelle GRAND (suppléante de Monsieur Gilles MAGRIT) ;

Monsieur Laurent LENOIR ;

Madame Catherine MOULIN ;

Monsieur Jérôme ORVAIN ;

Monsieur Gérard PONS ;

Monsieur Bernard POUYAUD ;

Monsieur Gérard SALVIAT.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Geneviève BARAT à Monsieur Laurent LENOIR ;

Madame Françoise BEZIAT à Monsieur Bernard POUYAUD ;

Madame Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD à Monsieur Jérôme ORVAIN ;

Monsieur Jérémie SAUTY à Monsieur Philippe CONNAN ;

Monsieur Christophe PETIT à Madame Viviane DANTONY.

Excusé :

Monsieur Jacques LONGCHAMBON.

Etait présent suppléant non votant :

Monsieur Michel LACOUTURIERE.

Participaient également à la réunion :

Monsieur André ALANORE (Président du Conseil de Valorisation de l'Espace Rural du Millevaches) ;

Madame Célia LEVINET (Directrice du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin)

Conformément aux statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 02 février 2017, Monsieur Bernard POUYAUD et Monsieur Jérôme ORVAIN ont été désignés Secrétaire du Bureau syndical par délibération du Comité n°5 en date du 22 mars 2016.

Le rapporteur, Monsieur Bernard POUYAUD, expose :

Par courrier en date du 30 octobre 2018, Monsieur le Préfet de la Corrèze a sollicité l'avis du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur le projet de parc éolien de Peuch Géant.

Un avis a été préparé par le groupe de travail énergies renouvelables.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Bernard POUYAUD,
Après en avoir délibéré,

EMET L'AVIS SUIVANT SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DE PEUCH GEANT :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est donné pour objectifs dans le cadre de sa charte :

- de préserver et gérer les patrimoines naturels et culturels,
- de préserver les paysages emblématiques et construire ceux de demain,
- de s'appuyer sur une gouvernance impliquant les acteurs, les partenaires et les habitants,
- d'œuvrer pour une qualité de vie propice à l'épanouissement des habitants et de se développer sans sacrifier le caractère exceptionnel de son territoire,
- de favoriser l'autonomie énergétique et de promouvoir les énergies renouvelables.

Le projet de parc éolien de Peuch Géant prévoit la mise en place de 6 éoliennes implantées sur les communes de Veix (5 éoliennes) et Pradines sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Considérant le décret du 26 décembre 2018 portant classement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, publié le 28 décembre 2018, la Charte 2018-2033 du Parc, et au vu des documents de l'enquête publique ;

Le Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc :

- Considère que le choix du site d'implantation n'est pas pertinent compte tenu de sa sensibilité au titre de la préservation des paysages emblématiques du Parc. En effet, l'environnement du massif des Monédières recèle un caractère remarquable singulier à l'échelle du territoire du Parc. Des aérogénérateurs de 126 m installés sur des Puits à des hauteurs se situant aux environs de 800 à 850m impacteraient directement les grands paysages de ce massif.
- Considère que le projet aura un impact sur la possibilité de promouvoir les atouts touristiques du massif des Monédières, fondés sur la mise en valeur d'un paysage préservé et des sports de nature.

Par ailleurs, le Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc :

- S'interroge sur la crédibilité des prévisions de productivité annoncées du projet, considérant que la vitesse moyenne des vents communiquée dans l'étude d'impact ne permet pas de déterminer la production potentielle du projet.
- Constate que l'analyse de l'impact sur la faune repose sur des données anciennes et incomplètes ne permettant pas d'apprécier suffisamment l'impact du projet sur les espèces sensibles.
- Demande que le volet compensatoire (selon la doctrine Eviter Réduire Compenser) soit précisé, notamment concernant la ressource forestière.
- S'interroge sur l'impact de la création de voies, chemins et plate-forme indispensables au projet, pour lesquelles des précisions doivent être apportées.

- Regrette qu'aucune collectivité et qu'aucun citoyen ne participe à la prise de décision, au financement, et à la gestion du projet éolien et qu'une part importante des retombées économiques d'une production locale d'énergie renouvelable ne reste pas sur le territoire.

Aussi, le Bureau syndical, tout en étant favorable sur le principe à la mise en place de projets d'énergies renouvelables sur son territoire en des lieux choisis après évaluation, émet un avis défavorable à la réalisation du projet de parc éolien de Peuch Géant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe CONNAN

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 21.01.19 Et qu'elle a été affichée le 21.01.19
Le Président

